

Département de l'Isère

DELIBERATION N° 2025-01

Canton de l'Oisans

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 05 février 2025

LES DEUX ALPES

L'an deux mille vingt-cinq, le 05 février à 17 H 30,

le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 15 janvier 2025, a tenu une réunion en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : MM. Stéphane SAUVEBOIS, Président du CCAS, Jocelyne MARTIN, Vice-Présidente du CCAS, Brigitte MANIN membre élue, Nadjeschda PIETSCH et Florence TRACOL, membres nommées.

Absents : MM. Estelle FAURE, Stéphane GALLAND membres élus, Catherine GONON et Enrica TASSO, membres nommées.

Secrétaire de séance : Madame Brigitte MANIN

DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.1.1.6.Budget primitif

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2311-1 et suivants ;

Vu la délibération N° 2021-19 du 16 décembre 2021 portant sur l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Vu le projet de budget primitif du CCAS de la Commune LES DEUX ALPES faisant l'objet d'un envoi séparé en Préfecture ;

Le budget primitif de l'exercice 2025 s'équilibre de la manière suivante :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT	254 300 €	254 300 €
TOTAL	254 300 €	254 300 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Président ait demandé à chaque administrateur de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **ADOPTÉ** le budget primitif 2025 tel que présenté en séance

Fait et délibéré en séance, les jours et mois que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme

Le Président du CCAS LES DEUX ALPES, Stéphane SAUVEBOIS

